

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 17 octobre 2016 à 11 h 30  
201, avenue Laurier, 5<sup>e</sup> étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement  
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement  
Madame Isabelle Cadrin, Directrice de l'arrondissement.  
Monsieur Guy Ouellet, directeur du Développement du territoire et des travaux publics.

---

**10.01 - Ouverture de la séance.**

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 30.

---

**CA16 25 0366**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 octobre 2016.**

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

**10.03 - Période de questions et requêtes du public.**

Aucune question.

---

**10.04- Période de questions des membres du conseil.**

Le conseiller Alex Norris demande la raison d'être de cette séance extraordinaire.

---

**CA16 25 0367**

**Autorisation d'une dépense additionnelle maximale de 22 698,13 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour des travaux d'arpentage et de listes de points dans le cadre de la réalisation des travaux de construction d'élargissement de trottoir à diverses intersections dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre (14-13372-2) intervenue entre la Ville et la firme Les Services EXP inc. (addenda).**

ATTENDU QUE l'objectif de l'arrondissement est la réalisation des travaux de construction d'élargissement de trottoirs à diverses intersections de rues en 2017;

ATTENDU QUE l'utilisation de l'entente-cadre des services professionnels externes nous permettrait de respecter l'échéancier prévisionnel de l'arrondissement, en réduisant les délais occasionnés par le lancement d'un appel d'offres pour des services professionnels;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 22 698,13 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour des travaux d'arpentage et de listes de points dans le cadre de la réalisation des travaux de construction d'élargissement de trottoir à diverses intersections dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la firme Les Services EXP inc.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 CTA1155091002

---

**CA16 25 0368**

**Autorisation afin de permettre à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) d'assumer la dépense dans le cadre du renouvellement du contrat (15-14128) avec la compagnie Qualinet Environnement inc., qui lui avait été octroyé pour des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (addenda).**

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De permettre à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) d'assumer la dépense en lien avec le renouvellement du présent contrat pour l'année 2016.

D'autoriser la modification concernant la provenance budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1162728001

**CA16 25 0369**

**Autorisation au Service des affaires juridiques d'interjeter appel de la décision de la Cour supérieure rendue le 22 septembre 2016, par l'honorable juge Marc-André Blanchard, dans le dossier opposant Astral Média Affichage S.E.C., Industries Jim Pattison Ltée, Outfront Media Canada LP, Irwin H. Lande et Glenn J. Feldman contre la Ville de Montréal.**

ATTENDU que le Service des affaires juridiques a identifié des erreurs dans le jugement qui permettent de le porter en appel;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De confier au Service des affaires juridiques le mandat d'interjeter appel de la décision N° 500-17-066207-112.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1165924003

---

**CA16 25 0370**

**Avis de motion - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2017 (2016-13).**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil il présentera ou fera présenter le règlement 2016-13 – *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2017*.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu, il demande dispense de lecture dudit règlement.

40.01 1163416002

---

**CA16 25 0371**

**Adoption du règlement 2016-12 - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (2012-10).**

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De reporter à un conseil subséquent l'adoption du règlement 2016-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1166622005

---

**CA16 25 0372****Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 octobre 2016. Il est 11 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

le maire Luc Ferrandez  
maire d'arrondissement

---

Claude Groulx  
secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2016.